## ADRESSE À TOUS LES SALARIÉ.E.S CONCERNÉ.E.S PAR LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 31 OCTOBRE 1951

Les 13 et 14 décembre 2016, les représentants de la FEHAP tiennent leur Assemblée Générale à Paris (Porte Maillot) et célébreront les 80 ans de leur fédération patronale, sur la thématique « Les innovations des 80 ans de la FEHAP ». Rappelons que cette dernière devait représenter au début de sa constitution, la défense des valeurs au bénéfice des usagers, des professionnel.le.s et de l'organisation des structures mais qu'en est-il aujourd'hui pour les salarié.e.s relevant de la CCNT de 1951?

- Aucune augmentation des salaires depuis 2010 : c'est une véritable paupérisation des salarié.e.s avec plus de 30 % de perte de pouvoir d'achat sur 15 ans :
- Aucune perspective de hausse de salaire pour 2017!

Les organisations syndicales CGT et FO ont décidé de s'adresser publiquement aux participant.e.s en diffusant massivement le texte ci-dessous.

## ADRESSE AUX EMPLOYEURS DE LA FEHAP RÉUNIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEHAP

Mesdames, Messieurs les Délégué.e.s,

Ces 13 et 14 décembre 2016, vous participez à l'Assemblée Générale de la FEHAP sur le thème « les innovations des 80 ans de la FEHAP » organisée à Paris. Porte Maillot.

Qu'en est-il aujourd'hui de la défense des valeurs au bénéfice des usagers, des professionnels et de l'organisation des structures qui était le fondement de la constitution de votre Fédération ?

## En termes d'innovations :

- ➤ Vous n'ignorez pas que la valeur du point de la convention collective du 31 octobre 1951 est bloquée depuis le 1er décembre 2010, soit depuis plus de 6 ans! Ceci a pour conséquence une perte importante de pouvoir d'achat et une accentuation de la précarité des salarié.e.s dans notre secteur. Vous n'ignorez pas non plus que l'ensemble de la classification doit être révisé pour tenir compte des diplômes. Cette révision ne peut être partielle et ne peut pas prendre en compte que les nouveaux métiers de la cohérence filière et inter-filière, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette révision ne peut être partielle et ne prendre en compte que les nouveaux métiers.
- > Depuis la mise en œuvre des 35 heures, vous avez poursuivi une politique de blocage des salaires, y compris en révisant puis en dénonçant partiellement la convention collective.
- ➤ A cela, il faut ajouter les restructurations imposées dans bons nombre d'associations qui se traduisent par des suppressions de postes, des licenciements, une dégradation importante des conditions de travail...

Est-ce cela vos innovations ? !... Ces restructurations, ce blocage des salaires sont le résultat de votre application zélée des politiques de santé imposées par les différents gouvernements.

De cette austérité, les salarié.e.s n'en sont pas responsables, ni d'une tarification à l'activité

défavorable qui dégrade leurs conditions de travail en augmentant sans cesse l'activité des établissements sans aucun moyen supplémentaire... En son temps, la FEHAP a appelé de ses vœux cette tarification. Les organisations syndicales CGT et FO en démontraient déjà, à l'époque, les méfaits pour les établissements ... Dans la nuit du 17 au 18 novembre 2016, l'Assemblée Nationale a adopté la Loi de Finances 2017 qui prévoit notamment d'octroyer 600 millions d'euros au secteur associatif, sous la forme d'un crédit d'impôts de taxes sur les salaires.

Avec plus de 30 000 salarié.e.s signataires d'une pétition nationale, les organisations syndicales CGT et FO continuent d'exiger une augmentation significative de la valeur du point.

Il est plus qu'urgent que l'Assemblée Générale de la FEHAP ouvre les yeux sur la situation dramatique des salarié.e.s des établissements appliquant la CCNT 51 et la désespérance de personnels pourtant toujours exemplaires et efficaces...

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Fédération patronale, sachez que d'ores et déjà les Fédérations de la Santé et de l'Action Sociale CGT, FO et SUD appellent à une initiative nationale d'ampleur au premier trimestre 2017. L'intersyndicale CGT - FO met en garde les employeurs : elle prendra toute sa place dans la préparation de ce rapport de force pour obtenir satisfaction sur les revendications portant sur :

- > L'augmentation significative de la valeur du point ;
- 🐤 une grille de classification basée sur les diplômes ;
- > l'arrêt immédiat des restructurations ;
- des effectifs supplémentaires tant dans les établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux :
- la défense et l'amélioration de la CCNT du 31.10.1951.

Les organisations syndicales CGT et FO. Le 6 décembre 2016.